

N°1397
Entrée le 21.10.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 22.10.2024
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler Président de la Chambre des Députés Luxembourg

Luxembourg, le 21 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Depuis plusieurs années la construction d'un collège franco-luxembourgeois à Audun-le-Tiche est en discussion. Bien que le département ait déjà prévu une enveloppe de 20 millions d'euros pour le nouvel établissement, le projet n'a pas avancé les dernières années.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Quelle est la position du gouvernement au sujet de la construction d'un établissement scolaire franco-luxembourgeois à Audun-le-Tiche ?
- Quel type d'établissement scolaire et quel system éducatif le gouvernement envisagerait-il pour ce projet ?
- Quelle serait la contribution luxembourgeoise à ce projet ?
- Quels efforts le gouvernement a-t-il entrepris pour faire avancer ce projet ?
- Quelles sont les raisons pour la lenteur des progrès de la réalisation de cet établissement scolaire franco-luxembourgeois ?
- Le gouvernement, prévoit-il la participation à la construction d'autres d'établissements scolaires dans la Grande Région ? Y a-t-il éventuellement des plans pour la construction d'un Lycée de la Grande Région ? Dans l'affirmative, lesquels ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo Député Ben Polidori Député